

COMMUNE DE CAZES-MONDENARD

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUILLOTEAU Jean-Michel, Maire.

Date de convocation : 05/04/2018.

Nombre des membres en exercice : 14

Présents : M. GUILLOTEAU Jean-Michel, Mme DESHURAUD Annie, M. GAYET Patrick, M. DESCOULS Jean-Jacques (procuration de Mme FILIPPI Béatrice), Mme DENEGRE Danièle, M. LABORIE Marc, M. FRANCERIES Thierry, M. ROUGES Jean-Claude, Mme FAYDI Christelle, M. RESONGLES Daniel, Mme PARCELLIER Dominique, M. SICARD Jean-Pierre.

Absentes excusées : Mme NEGRE Sandrine, Mme FILIPPI Béatrice (a donné procuration à M. DESCOULS Jean-Jacques).

Mme FAYDI Christelle a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil et les remercie de leur présence.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Pose de stores occultants à l'école : demande de subvention au Conseil Régional.

L'ensemble des membres présents est d'accord avec cet ajout.

Compte-rendu du 27 mars 2018 : aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 de la Commune

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 099 256,24 €
Dépenses	882 065,37 €
Soit un excédent de fonctionnement de	217 190,87 €
Report 2016	696 064,83 €
Résultat de clôture	913 255,70 €

INVESTISSEMENT

Recettes	76 656,10 €
Dépenses	233 078,50 €
Soit un déficit d'investissement de	- 156 422,40 €
Report 2016	36 541,76 €
Restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture	- 119 880,64 €

Excédent global de clôture	793 375,06 €
-----------------------------------	---------------------

Monsieur le Maire cède la présidence à Mme DESHURAUD, 1^{er} Adjointe, qui met au vote le CA 2017 :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote le CA 2017.
Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

2. Commune : Approbation du Compte de Gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la Trésorière de Lauzerte et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la commune,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de la Trésorière,
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion de la Trésorière pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Le Conseil, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte de Gestion de l'année 2017 pour la commune.

3. Commune : Affectation du résultat de fonctionnement 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reporter le résultat de fonctionnement de **913 255,70 €** au budget 2018 de la manière suivante :

- 119 880,64 € au compte 1068 en investissement pour combler le déficit d'investissement,
- 793 375,06 € au compte 002 en recettes de la section de fonctionnement.

4. Vote des taux des Contributions Directes 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018. Au vu de dépenses et recettes à prévoir sur l'exercice 2018, il propose de conserver les taux communaux appliqués en 2017. Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer et fixer les taux d'imposition de la commune.

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité fixe les taux suivants pour 2018 :

Taxe d'Habitation	13.01 %
Taxe foncière (bâti)	10.73 %
Taxe foncière (non bâti)	76.87 %
CFE	18.06 %

Examen des subventions

Mme DESHURAUD présente les différentes demandes faites cette année.

Le tableau joint en annexe rend compte des différentes subventions accordées pour cette année.

5. Commune : Budget Primitif 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention, vote et approuve le budget primitif 2018 qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 809 397 €	1 809 397 €
INVESTISSEMENT	757 894 €	757 894 €

6. LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2017.

FONCTIONNEMENT

Recettes	40 015,20 €
Dépenses	0,00 €
Soit un résultat de fonctionnement 2017 de	40 015,20 €
Report 2016	- 40 015,20 €
Résultat de clôture 2017	0,00 €

INVESTISSEMENT

Recettes	21 182,07 €
Dépenses	0 €
Soit un excédent d'investissement de	21 182,07 €
Report 2016	-21 182,07 €
Restes à réaliser	0,00 €
Résultat de clôture 2017	0,00 €
Résultat global de clôture	0,00 €

Monsieur le Maire cède la présidence à Mme DESHURAUD, 1^{er} Adjointe, qui met au vote le CA 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le CA 2017 du Service Lotissement.

Monsieur le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'Assemblée.

7. Approbation du Compte de Gestion 2017 : Budget Service Lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par la Trésorière de Lauzerte et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif Service Lotissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion de la Trésorière.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion de la Trésorière pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif Service Lotissement pour le même exercice.

Le Conseil, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte de Gestion de l'année 2017 pour le Service Lotissement.

Monsieur DESCOULS souligne qu'il serait bon de relancer la promotion de la vente des terrains restants au sein du lotissement communal. Madame DESHURAUD précise qu'elle ajoutera un onglet à ce sujet sur le site internet de la commune.

8. Lotissement - Affectation du Résultat 2017

Vu les résultats 2017 des sections de fonctionnement et d'investissement il n'y a pas d'affectation du résultat à prévoir sur le budget lotissement 2018.

9. Lotissement - BUDGET PRIMITIF 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, vote et approuve le budget primitif 2018 pour le Service Lotissement qui s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	61 199 €	61 199 €
INVESTISSEMENT	61 199 €	61 199 €

10. Enfouissement réseau Télécom à Mazères

Monsieur le Maire présente le projet d'enfouissement d'une partie du réseau Télécom à Mazères, qui serait rendu possible en parallèle du renforcement P.50 « Croix-Blanche », en donnant lecture du courrier du SDE relatif à cette affaire.

Le coût de cette opération peut être estimé à 12 000 € TTC pour la part liée au génie civil et au câblage. Notre commune, adhérente au dispositif de mutualisation des redevances d'occupation du domaine public des réseaux de télécommunications, peut bénéficier des aides liées à ce dispositif portant ainsi la participation communale à 50 % du montant des travaux TTC majorée des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : approuve le projet d'enfouissement d'une partie du réseau Télécom à Mazères, décide de confier la réalisation de ces travaux au SDE 82, accepte le coût financier estimé de l'opération, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération et dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

11. Réfection de la toiture de la cuisine / bibliothèque / salle informatique – Choix de l'entreprise et demandes de subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réfection de la toiture du bâtiment de l'école publique couvrant la cuisine, la bibliothèque et la salle informatique.

A l'issue de la consultation des entreprises, lancée conformément au code des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse. Monsieur le Maire propose de désigner l'entreprise DGC SUD OUEST comme attributaire des travaux pour un montant de 9 063,00 € HT, soit 10 000 € HT en comptant des dépenses éventuellement imprévues.

Le plan de financement pourrait être le suivant, envisagé selon les subventions à demander et espérées :	Région – Fonds Régional d'Intervention 30 % :	3 000 € HT
	Conseil Départemental 50 % :	5 000 € HT
	Autofinancement 20 % :	2 000 € HT
	Total :	10 000€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le projet de réfection de la toiture du bâtiment de l'école publique couvrant la cuisine, la bibliothèque et la salle informatique ; accepte le coût financier de l'opération et le plan de financement présenté ; autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région et du Département ; sollicite auprès des financeurs l'autorisation de démarrer et de préfinancer les travaux ; décide de désigner l'entreprise DGC SUD OUEST, située 4, rue de l'abattoir 82110 CAZES MONDENARD, comme attributaire des travaux ; autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 9 063,00 € HT ; dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

12. Achat de tables et bancs pour les festivités – Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire expose le projet d'achat de 50 tables et 100 bancs pour les festivités. A l'issue de la consultation des entreprises, lancée conformément au code des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des conclusions de l'analyse. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise VEDIF, basée 16, avenue Gardie 34510 FLORENSAC, comme attributaire du marché d'un montant de 7 759,00 € HT.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve l'achat de tables et bancs ; décide de désigner l'entreprise VEDIF à FLORENSAC, comme attributaire de l'achat ; autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant pour un montant de 7 759,00 € HT ; dit que les crédits sont inscrits au budget.

13. Pose de stores occultants électriques à l'école publique – Demande de subvention au Conseil Régional.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de pose de stores électriques au niveau des classes primaires de l'école publique et la délibération prise en date du 27 février 2018. Après contact avec les services de la Région, il semblerait que la commune puisse prétendre à une subvention de la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention. Le coût total des travaux a été évalué à 13 688,64 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant, envisagé selon les subventions à demander et espérées :	Conseil Départemental 50 % :	6 844,32 € HT
	Conseil Régional 30 % :	4 106,59 € HT
	Autofinancement 20 % :	2 737,73 € HT
	Total :	13 688,64 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le projet de pose de stores électriques à l'école publique ; accepte le coût financier de l'opération et le plan de financement présenté ; autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Région ; sollicite auprès de la Région l'autorisation de démarrer et de préfinancer les travaux.

Décision :

Décisions de louer la grande salle du cabinet médical rue du Docteur Pouget pour un loyer mensuel fixé à 50 €, à partir du 1^{er} avril 2018, à deux infirmières.

Monsieur DESCOULS propose d'étudier la faisabilité d'aménager le Cabinet Médical dans son ensemble pour améliorer les conditions de travail des infirmières y travaillant. Une réflexion pourrait être menée en parallèle sur la fixation du montant des loyers. Monsieur GUILLOTEAU dit que les travaux de mise en accessibilité du bâtiment sont à prévoir.

Travaux :

Monsieur DESCOULS a évoqué le fait que la porte de la boulangerie présentait des signes de vétusté.

Monsieur SICARD propose de rajouter une double main-courante au centre de l'escalier qui mène au parvis de l'église pour éviter les chutes.

Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire relaie la demande de Monsieur GLADINE qui souhaiterait occuper une partie de la **Place de la Mairie** comme terrasse, dans le cadre de l'activité liée au restaurant le **Cazes-Dalle**. Le Conseil est d'accord sur le principe. Un projet de convention d'occupation sera étudié lors du prochain Conseil Municipal (fixation du montant du coût de l'occupation et d'un forfait électrique si nécessité de branchement).

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un rassemblement de soutien pour La Poste aura lieu le lundi 16 avril 2018 à 9 h 00 sur la place de Montaigu-de-Quercy.

Une réunion d'information sur la Sharka des Prunus, organisée par la FDGDON, aura lieu le 20 avril 2018 à 18 h 00 à la salle de la Rotonde de Cazes.

La cérémonie de commémoration du 08 mai 1945 aura lieu le dimanche 13 mai 2018 à 10 h 30, après la messe de 9 h 30 célébrée à l'église de Cazes-Mondenard.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 0 h 30.

